

# REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



## COMMUNE D'ANZELING



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE BOULAY - CANTON DE BOUZONVILLE



### Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2023.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ANZELING légalement convoqué le 23 octobre 2023 s'est rassemblé, sous la présidence de Monsieur PIERROT Alain, Maire,

**Présents** : FRIEZ Bernadette, HOVASSE Alain, KEMMEL Paul, KLOP Irène, LEONARD Brigitte, , PIERROT Alain, SCHNEIDER Justin, STRAUB Philippe, TAVANI Arnaud, USAI Antoine

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : DI MURO Anthony, KLEIN Lucie, MULLER Benoit, SCHWOOB Laetitia, STEGRE Delphine

**Absents non excusés** :

**Procurations** :     STEGRE Delphine a donné procuration à PIERROT Alain  
                          DI MURO Anthony a donné procuration à STRAUB Philippe  
                          KLEIN Lucie a donné procuration à USAI Antoine

**Secrétaire de séance** : LEONARD Brigitte

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 septembre 2023.
2. Chasse – Renouvellement du bail de chasse
3. Modification du règlement intérieur de location des bâtiments communaux



### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 septembre 2023.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2023.



### 2. Chasse – Renouvellement du bail de chasse

Le bail de chasse de la Commune de ANZELING attribué à Monsieur BECKER Gérôme, adjudicataire, arrive à échéance au 1er février 2024. Il convient donc de renouveler l'attribution de ce bail pour une période de 9 ans, allant du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Aussi, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 07 septembre 2023, a décidé de :

- renouveler le bail de chasse pour la période allant du 2 février 2024 au 1er février 2033,
- désigner Monsieur Arnaud TAVANI et Monsieur KEMMEL Paul en qualité de représentants de la commune à siéger à la 4C.
- abandonner le produit de la location de la chasse aux propriétaires

La réunion de la Commission Consultative Communale de Chasse a quant à elle eu lieu le 28 septembre 2023.

Monsieur le Maire précise que M. BECKER Gérôme est un habitant de Anzeling et que c'est un adjudicataire fiable qui loue la chasse communale depuis 36 ans.

Il est proposé que le prix de location soit identique à la dernière fois et que la somme soit redistribuée aux propriétaires terriens concernés.

Trois demandes de réserves et enclaves ont été présentées et analysées en commission 4C au profit de:

- M. Antoine SCHOLTUS pour une superficie totale de 76 ha 57 a 88 ca

Réserve : Section 7 Parcelles 9 – 10 – 14 – 26 (63 ha 52 a 23 ca)

Enclaves : Section 7 Parcelles 5 – 6 – 7 – 27 (13 ha 05 a 65 ca)

- M. Bernard LOSSON pour une superficie de 33 ha 66 a 77 ca

Réserve : Section 8 Parcelles 26-55-69-70-71-72-73-85-88-89-90-91-92 (29 ha 76 a 89 ca)

Enclaves : Section 8 Parcelles 74-75-76-77-78-79-80-81-82-87 (3 ha 89 a 88 ca)

- Mme Marie-Thérèse FOLSCHWEILLER épouse SCHOLTUS pour une superficie approximative de 21 ha 90a 00 ca. Le Conseil Municipal s'interroge sur la pertinence de cette demande d'enclave qui semble conforme selon les experts de la 4C.

En effet, le découpage du précédent bail permettait d'identifier les lots de manière certaine et non équivoque puisqu'il se basait sur les limites parcellaires. A contrario, cette demande d'enclave vient dessiner en autres une ligne imaginaire au milieu des parcelles boisées communales et aucun élément physique sur le terrain ne permet de définir clairement l'enclave. Ceci a pour conséquence de poser des problèmes évidents de sécurité lors de la mise en œuvre des battues.

D'autre part, le fait d'amputer le lot communal de surfaces boisées, qui plus est, parcelles éloignées des habitations, vient réduire l'attractivité et la valeur de location à l'hectare du lot communal de chasse et cela au détriment des propriétaires de la commune. Cette hypothèse se confirme dans un courrier de M. BECKER Gérôme, locataire actuel, daté du 23 octobre 2023 et adressé à la mairie qui nous a fait savoir qu'il ne serait pas disposé à payer le prix actuel à l'hectare si le lot devait être amputé d'une partie de ces surfaces boisées.

Cependant, les parcelles 76 et 94 de la section 3 (11 ha 89 a 10 ca) appartenant à Mme FOLSCHWEILLER et jouxtant sa réserve sur le ban de FREISTROFF peuvent être intégrées dans sa réserve.

Afin de poursuivre la procédure de renouvellement du bail de la chasse et de définir la consistance des lots

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE et VALIDE** les demandes de réserves et d'enclaves de

- M. Antoine SCHOLTUS pour une superficie totale de 76 ha 57 a 88 ca

- M. Bernard LOSSON pour une superficie de 33 ha 66 a 77 ca

**REFUSE** la demande d'enclave de Mme Marie-Thérèse FOLSCHWEILLER

**VALIDE** la superficie du lot de chasse communal à 340 ha 39 a 49 ca.

**FIXE** la mise à prix du lot à 3 200€,

**FIXE** le mode de mise en location de gré à gré,

**ATTRIBUE** le lot unique de chasse à Monsieur Gérôme BECKER et autorise le maire à signer la convention de gré à gré entre la Commune et le locataire,

**PORTE** les frais de timbre et d'enregistrement à la charge du locataire.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

### **3. Modification du règlement intérieur de location des bâtiments communaux**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier le règlement intérieur de location du foyer socio-éducatif et du club-house afin d'encadrer la gestion de ces espaces communaux. Il s'agit notamment d'intégrer un volet concernant les mesures de sécurité suite à l'audit de la commission sécurité.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur et ses annexes

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents

